



# LE SÉNAT INAUGURE UN AMÉNAGEMENT CULTUREL DANS LA GARE RER B « LUXEMBOURG - SÉNAT »



*En partenariat avec la RATP*



**Inauguration le 6 novembre 2023 à 15 heures  
à la Station RER Luxembourg - Sénat  
Boulevard Saint - Michel**

# LA GARE RER B « LUXEMBOURG - SÉNAT » AUX COULEURS DU SÉNAT



Le Sénat et la RATP ont porté, ensemble, pendant près de cinq ans, un projet d'aménagement de la gare du RER B « *Luxembourg-Sénat* » visant à mieux faire connaître le rôle du Sénat.

C'est en 2000 que la gare « *RER B Luxembourg* » a été rénovée par la RATP. Mais c'est **en 2008** que le sous-titre « Sénat » a été ajouté au nom de cette gare.

**En 2019**, Gérard Larcher, Président du Sénat, a souhaité renforcer la visibilité du Sénat à travers **un projet d'aménagement** de la station RER offrant **au grand public, sur une ligne de transport francilienne à très forte fréquentation, l'occasion de découvrir le rôle du Sénat** en proposant une **signalétique pédagogique**, accessible à tous.

*« Ces panneaux pédagogiques sur le rôle et la mission de notre assemblée parlementaire, au graphisme original, vont permettre au Sénat de s'adresser à tous, en proposant un contenu pédagogique et citoyen au coeur des trajets quotidiens de 5,5 millions de franciliens chaque année ».*

Gérard Larcher, Président du Sénat

Cet aménagement propose un univers créatif très coloré autour de grands symboles stylisés représentant le Sénat et le travail législatif, et traités sur un ton ludique et dans une gamme de couleurs vives, pour retenir l'attention des voyageurs.

Le Jardin du Luxembourg, aux 6 millions de visiteurs annuels, dont le Sénat assure l'entretien et la conservation, n'a pas été oublié, puisqu'il fait l'objet d'un panneau d'information spécifique.

Les contenus et les supports sont immédiatement repérables, faciles à lire et à décrypter. Chaque voyageur aura la possibilité d'entrer ou non dans le détail d'une explication, selon son envie, sa curiosité et le temps dont il dispose, grâce aux légendes qui détaillent les contenus.

Trois espaces ont été aménagés.

Le Sénat et la RATP sont heureux de vous les présenter !

# MEZZANINE



Cette partie vitrée, lieu de passage rapide du flux de voyageurs entrant et sortant, présente une introduction graphique de l'identité du Sénat. Les symboles et illustrations seront ensuite détaillés de façon plus approfondie sur les quais.



# PANNEAU SUR LE QUAI - I



Sur le quai, les voyageurs cheminent et stationnent. Dans cet espace d'attente, les contenus proposés sont donc volontairement plus détaillés, avec des textes plus denses et de plus petite taille.



# PANNEAU SUR LE QUAI - II



# PANNEAU SUR LE QUAI -III



 <p>Le Sénat représente les collectivités de l'Hexagone mais aussi celles d'outre-mer ainsi que les Français établis hors de France.</p>	 <p>Chaque sénateur siège dans l'une des sept commissions permanentes chargées de l'élaboration des lois et du contrôle du Gouvernement.</p>	 <p>Le président du Sénat est élu tous les 3 ans, par les sénateurs. Il dirige les débats dans l'hémicycle et prend les principales décisions concernant la vie du Sénat.</p>
--	---	--

# PANNEAU DE SORTIE



Les couloirs de circulation présentent et mettent en avant les liens vers les réseaux sociaux du Sénat, la plateforme de consultation des élus locaux ainsi que la plateforme de pétitions, témoignant que le Sénat est une institution moderne et résolument tournée vers l'avenir ; et incitant le citoyen à participer au travail législatif et de contrôle.



# PANNEAU SUR LE QUAI -IV



 <p>Géré par le Sénat qui en assure l'entretien et la conservation, le Jardin du Luxembourg abrite 23 hectares de jardins à la française et à l'anglaise ainsi que 4 500 chaises.</p>	 <p>Le Jardin et le Palais du Luxembourg forment un ensemble architectural d'exception, témoignage d'une histoire de plus de 400 ans. Le Sénat est heureux de vous y accueillir.</p>	 <p>Le Jardin du Luxembourg accueille expositions gratuites, cours d'apiculture et d'horticulture, marionnettes, attractions pour les enfants et petits bateaux sur son grand bassin.</p>
---	---	--

Le Sénat s'associe à la RATP pour vous faire découvrir toutes les facettes, parfois méconnues, de cette assemblée parlementaire française.

Depuis Marie de Médicis, Palais et Jardin du Luxembourg sont des témoins de l'Histoire. Ils accueillent le Sénat, lieu d'exercice de la démocratie, et appartiennent à l'ensemble des Français.



Suivez le Sénat sur les réseaux sociaux

- FACEBOOK [www.facebook.com/senat.fr](http://www.facebook.com/senat.fr)
- LINKEDIN [www.linkedin.com/company/senat](http://www.linkedin.com/company/senat)
- INSTAGRAM [www.instagram.com/senat\\_fr](http://www.instagram.com/senat_fr)
- DAILYMOTION [www.dailymotion.com/senat](http://www.dailymotion.com/senat)
- TWITTER [@Senat](https://twitter.com/Senat) - [@Senat-Direct](https://twitter.com/Senat-Direct)
- YOUTUBE [www.youtube.com/user/senatfr](http://www.youtube.com/user/senatfr)

Élus, citoyens, Le Sénat est à votre écoute : participez !

PLATE-FORME E-PETITIONS [petitions.senat.fr](http://petitions.senat.fr)

PLATE-FORME DE CONSULTATION DES ÉLUS LOCAUX [participation.senat.fr](http://participation.senat.fr)



senat.fr

# LES SYMBOLES ET LÉGENDES



## L'URNE DE VOTE

Depuis 2019, le scrutin au Sénat est devenu électronique, abandonnant un ingénieux système de pesée des bulletins savamment orchestré par les huissiers. Le vote de la loi est l'une des missions essentielles du Parlement. Chaque loi est examinée tour à tour par le Sénat et l'Assemblée nationale, en vue de l'adoption d'un texte identique par les deux chambres du Parlement. Pendant les discussions, les sénateurs et les députés déposent des amendements pour améliorer le texte. Il fait alors des allers et retours entre les deux chambres. On appelle ces examens successifs la « navette » parlementaire. Si les députés et sénateurs n'arrivent pas à s'entendre sur le texte, le Gouvernement peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Chaque année, une centaine de lois sont votées par le Parlement.



## LE DOUBLE HÉMICYCLE

Au Sénat, la salle des séances est en demi-cercle, d'où son nom. C'est dans cette salle que se déroule la séance publique et que les lois sont votées. La salle des séances du Sénat se compose de deux hémicycles : un grand où siègent les sénateurs et un plus petit en face. Celui-ci abrite la tribune de l'orateur et le « plateau » où se tient le président de séance. C'est depuis le « plateau » que le président de séance organise et dirige les débats. Il peut s'agir du Président du Sénat ou d'un des huit vice-présidents. Il veille à une distribution équitable de la parole. Les débats dans l'hémicycle ont habituellement lieu le mardi, mercredi et jeudi mais, quand cela est nécessaire, les autres jours, le soir ou le week-end.



## LES PLAQUES COMMÉMORATIVES

Le 30 janvier 1876, Victor Hugo est élu sénateur de la Seine par 115 voix sur 209. Ses interventions dans l'hémicycle sont peu nombreuses mais remarquables ! Lors de son décès, en signe de deuil, le président. Le Royer propose au Sénat de lever la séance et le Gouvernement présente un projet de loi pour que des funérailles nationales lui soient faites. Sur certains pupitres de la salle des séances du Sénat sont apposées 15 plaques commémoratives à la mémoire d'anciens sénateurs. Les « médaillés de l'hémicycle » : Victor Hugo, Victor Schoelcher, Pierre Waldeck-Rousseau, Marcellin Berthelot, Émile Combes, Georges Clemenceau, Raymond Poincaré, Gaston Doumergue, René Coty, Gaston Monnerville, François Mitterrand, Michel Debré, Alain Poher, Edgar Faure, Maurice Schumann.



## LE BONNET PHRYGIEN

Marianne porte un bonnet phrygien : c'est le bonnet que portaient les esclaves affranchis sous la Rome antique, symbole de liberté. Il est un des symboles de la République française et même du peuple français en général. À l'époque de la Révolution française, c'était un signe de ralliement à notre devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Les symboles de la République sont inscrits à l'article 2 de la Constitution française : la langue de la République est le français, l'emblème national est le drapeau tricolore, l'hymne national est la « Marseillaise », la devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».



## L'ÉCHARPE TRICOLE

Le drapeau « bleu, blanc, rouge » a une longue histoire qui commence à la Révolution française. C'est à la fin du XVIIIe siècle, avec la création des communes en 1790, que l'écharpe tricolore fait officiellement son apparition dans les textes. Elle traduit l'autorité de l'État qui est conférée aux élus. L'écharpe peut se porter soit en ceinture, soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col pour les élus municipaux, par différenciation avec l'ordre adopté par les parlementaires (dont les sénateurs), depuis plus d'un siècle, qui place le rouge près du col.



## LES COMMISSIONS

Les commissions jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la loi, le contrôle du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. Tous les sénateurs, à l'exception du Président du Sénat, font partie de l'une des sept commissions permanentes, qui couvrent l'ensemble des champs de l'action publique : économie, justice, santé, culture, aménagement du territoire, finances, défense, affaires étrangères... Les commissions se réunissent pour examiner des textes législatifs et entendre toute personne utile à leur information. Le Sénat peut aussi créer des commissions d'enquête pour recueillir des informations sur des faits déterminés ou sur la gestion des services publics, grâce à ses pouvoirs d'investigation.



## LE PALAIS DU LUXEMBOURG

Les sénateurs siègent et travaillent dans un palais national qui a une longue histoire. La reine Marie de Médicis fait l'acquisition en 1612 de l'Hôtel du Duc François de Luxembourg. Elle confie alors la construction du palais à l'architecte Salomon de Brosse, qui achève sa construction en 1631. Installée, dès 1625, dans le palais du Luxembourg, Marie de Médicis doit le quitter l'année même de son achèvement, et s'exiler sur l'ordre de son fils Louis XIII. Le palais conserve toutefois sa vocation de résidence princière. Il devient par la suite une prison pendant la Révolution, avant d'être affecté, en 1795, au Directoire, puis, fin 1799, au « Sénat conservateur ». Il subit alors de profondes modifications architecturales, afin de lui permettre de mieux répondre à sa vocation parlementaire.

# LES SYMBOLES ET LÉGENDES



## LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

Le Président du Sénat est élu par les sénateurs, tous les trois ans. Il assure l'organisation et la direction des débats, veille à la sécurité et au bon fonctionnement du Sénat. En outre, il est garant de la continuité de la République : il exerce provisoirement les fonctions de Président de la République si celui-ci est empêché, démissionne ou décède. Gardien de la Constitution, il nomme 3 des 9 membres du Conseil constitutionnel. Il peut le saisir si les textes de loi votés lui paraissent contraires à la Constitution.



## LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

La République française compte 12 territoires et collectivités d'outre-mer : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre- et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises. Le Sénat a pour mission de représenter les collectivités territoriales, en application de l'article 24 de la Constitution. Il assure ce rôle par ses réflexions et ses travaux, aussi bien dans le cadre de l'examen des textes législatifs que dans celui de ses activités de contrôle. Le Sénat s'est toujours fait le défenseur des libertés locales promouvant l'élargissement des compétences des collectivités territoriales.

## LE JARDIN DU LUXEMBOURG

La préservation de la biodiversité est un axe fort de la gestion du Jardin du Luxembourg, qui se traduit par l'abandon complet du désherbage chimique, l'utilisation d'engrais organiques et de produits agréés en agriculture biologique, le développement de la faune auxiliaire (oiseaux, insectes, petits mammifères) ou la diversification de la gamme végétale. Tout abattage d'arbres morts ou malades s'accompagne de nouvelles plantations d'arbres de grande hauteur ainsi que d'essences rares ou de collection afin de maintenir la richesse botanique du Jardin.



## LA CHAISE LUXEMBOURG

Le Jardin du Luxembourg appartient au Sénat et est ouvert au public. L'idée de proposer des chaises dans les jardins parisiens apparaît dès le XIXe siècle. C'est en 1843 qu'il est décidé d'y installer 1500 chaises pour le plus grand bonheur des flâneurs. Acquis par Marie de Médicis entre 1614 et 1631, le Jardin du Luxembourg subit de nombreuses modifications, jusqu'aux travaux réalisés par Haussmann entre 1850 et 1870, qui lui donnent son tracé actuel. La superficie du domaine est de 23 hectares environ, soit plus de 34 terrains de foot ! Lieu de promenade en plein cœur de Paris, on y trouve un théâtre de marionnettes, un parc de jeux, 102 statues, un verger et des ruches. L'été, les joueurs d'échecs ou de pétanque sont nombreux et beaucoup d'amateurs de concerts se retrouvent au kiosque à musique.

## LES PETITS BATEAUX

Depuis la fin du XIXe siècle, on peut même en louer. La fontaine Médicis fut édifée dès 1630 à l'initiative de Marie de Médicis. Travailler au Jardin du Luxembourg, cela signifie entretenir les pelouses, s'occuper des fleurs, élaguer les 3 000 arbres d'un jardin ouvert au public 365 jours par an. Et ce n'est pas tout : le Jardin dispose d'une des plus belles collections d'orchidées au monde ainsi que d'une orangerie bâtie en 1839, abritant des arbres méditerranéens dont certains sont plusieurs fois centenaires !





---

## Le Sénat

15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

Standard : +33 (0)1 42 34 20 00

[www.senat.fr](http://www.senat.fr)



@Senat